

DISPOSITIF	A - PUBLIC(S) CONCERNES MONTANT(S) OBJECTIF(S)	B - CRITERES D'ELIGIBILITE	C - PIECES JUSTIFICATIVES	D - CUMUL POSSIBLE AVEC LES DISPOSITIFS SUIVANTS	E - CAS DE NON CUMUL
AIDE LA MOBILITE VERS LES PAYS ETRANGERS - Hors Union Européenne, Maurice, Madagascar, Les Seychelles - "A.M.P.E."	<p>1 - Public(s) concerné(s)</p> <p>* Etudiants non-boursiers</p> <p>(2) Montant(s) attribué(s) :</p> <p>Montant total annuel attribué : 4 600 Euros/année scolaire ou 2 300€ / semestre (Québec)</p> <p>(3) - Objectif(s) :</p> <p>Favoriser la mobilité des étudiants vers des pays étrangers et l'insertion professionnelle ultérieure hors de La Réunion</p> <p>(4) - Aide non rétroactive <u>mais renouvelable si progression dans le cursus (de L1 à M2)</u></p>	<p>(1) Etre de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne</p> <p>(2) Rattaché à un foyer fiscal à La Réunion N-2 dont le Revenu Net Imposable est inférieur à 108 000 Euros (revenus 2011)</p> <p>(3) Etre âgé de moins de 27 ans l'année de la demande -Drogation possible également pour les candidats âgés de 35 ans au plus à la suite d'une interruption pour cause d'activités professionnelles - examen au cas par cas et sur lettre motivée du candidat.</p> <p>(4) Avoir le statut étudiant</p> <p>(5) Etre inscrit au sein d'une université</p>	<p>(1) Copie carte nationale d'identité, passeport ou certificat de nationalité</p> <p>(2) Avis d'imposition sur le Revenu du foyer fiscal des parents rattaché obligatoirement à La Réunion de 2012 (Revenus 2011)</p> <p>(3) Attestation d'inscription 2013/2014 dans une formation initiale d'études supérieures - statut étudiant - à l'étranger</p> <p>(4) Justificatif d'adresse des parents ou du représentant légal de moins de 3 mois : facture d'eau, EDF, bail de location et quittance</p> <p>(5) Livret de famille + copie jugement divorce (le cas échéant)</p> <p>(6) Attestation d'attribution ou non des aides du Conseil Général ; si aucune demande formulée : étudiant doit fournir une attestation manuscrite sur l'honneur "ne pas être bénéficiaire d'autres aides"</p> <p>(7) Relevé d'Identité Bancaire au nom de l'étudiant ; si mineur RIB des parents accompagné d'une attestation sur l'honneur établie par l'étudiant autorisant ses parents à recevoir l'aide sur leur compte</p> <p>(8) Copies des diplômes ou relevés d'examens justifiant de quatre dernières années d'études supérieures</p> <p>(9) Pour un renouvellement de candidature, il faut fournir : - Lettre de demande au Président de la Région Réunion avant la fin de l'année scolaire ; - Justificatif de progression dans le cursus</p>	<p>(1) ARRPE</p> <p>(2) ASPM</p> <p>(3) ASPR</p>	<p>* Sont exclus :</p> <p>(1) Les stagiaires de la formation professionnelle pris en charge par LADOM (secteur sanitaire, social, paramédical - kinésithérapie, infirmier, éducateur spécialisé, ...) et les étudiants issus de la filière Cégep et les étudiants diplômés des Cégeps (Diplôme d'Études Collégiales – DEC)</p> <p>(2) Les apprentis</p> <p>(3) Les bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation</p> <p>(4) Les bénéficiaires des aides du Conseil Général</p> <p>(5) Les bénéficiaires d'une rémunération liée à un emploi</p>
<p>IMPORTANT Il n'y a pas d'équivalence entre les diplômes étrangers et les diplômes français</p>					